

68EME SESSION ORDINAIRE ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES  
SIXIEME COMMISSION

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR

DÉCLARATION

PAR

S.E.M. JEAN-FRANCIS ZINSOU,  
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT DU BENIN  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

PRÉSIDENT DE LA SESSION DE 2013  
DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES ET DU  
RAFFERMISSEMENT DU RÔLE DE L'ORGANISATION

La vH 277. 262.25 Tm [g5v6T B prv6T 55.0

Monsieur le Président,

- ¶DL O ¶KRQQHXU HW OH JUDQG SODLVLU GH SUPVHQV  
GH OD &KDUWH GHV 1DWLRQV 8QLHV HW GX UDIIHUPLV  
Supplément 33(A/68/33).

/H &RPLWp VSpALDe@ York HU V@ au 27 Février 2013 et a poursuivi ses  
GpOLEpUDWLRQV VXU OHV TXHVWLRQV PDQGDWpHV SDU  
de rappeler que, dans le paragraphe 3 de la résolution, le Com08.0C0<0038>-20<<004F>-21<00

La section C du chapitre II du rapport, aux paragraphes 29 à 34, résume la discussion sur la version révisée du document de travail présentée par la République bolivarienne du Venezuela intitulée \* URXSH GH WUDYDLO j FRPSRVLWLRQ QRQ OLPLWpH SRXU Nations Unies, dans ses aspects relatifs aux rapports fonctionnels entre les différents de O · 2 U J D Q . L V D W L R Q

La section suivante du chapitre II du rapport, section D, aux paragraphes 35 à 39, résume le document de travail révisé présenté par le Bélarus et la Fédération de Russie requérant une G · D Y L V F R Q V C O M M O N A T I O N A L e Cour Internationale de Justice

- La nécessité de la création de mécanismes